

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 12 NOVEMBRE 2025

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 12 novembre 2025 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence du Maire Anthony Laroche et formant quorum, sont présents les conseillères et les conseillers :

M. Julien Cloutier	Mme Marilène Beauchesne
M. Peter Buzzell	M. Pierre Quirion
Mme Annie Martel	Mme Maryse Barrette

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par le Maire Anthony Laroche.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-12/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Quirion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour. Il demeure ouvert à toute modification.

4.0 PROCÈS-VERBAL

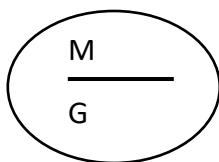
4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

2025-11-12/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EXCEPTIONNELLEMENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Anthony Laroche, qui était conseiller à l'époque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2025.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2025-11-12/3

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Martel et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 Rapport du maire : Monsieur le Maire fait son rapport.

6.2 Comités externes :

- 1) MRC : Aucun
- 2) Incendies : Aucun
- 3) Collecte sélective/déchets : Aucun

6.3 Services internes :

- 1) CCU : Aucun.
- 2) Comité de voirie : Aucun.
- 3) Comité des loisirs : Aucun

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2025-11-12/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés par chèque no. 11021 à 11029 ainsi que par dépôt direct no. 148 à 181. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 178 852,91 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)

2025-11-12/5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2026 au montant de 4 165 915.80 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux tarifs applicables en 2026 pour la municipalité de Dixville seront de 142 \$/tonne pour la collecte des déchets (105.50 \$ en 2025) et de 100 \$/tonne pour la collecte du compost (81 \$ en 2025);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2026 comme le prévoit le Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Martel et résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2026 telles que soumises par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 AUTORISATION TRAVERSE DE CHEMINS – CLUB DE MOTONEIGES DES TROIS VILLAGES

2025-11-12/6

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club de motoneiges Trois-Villages inc. ont déposé une demande d'autorisation afin de passer sur les chemins Falconer, Tremblay et Nadeau ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors routes permet de traverser un chemin public à l'endroit prévu pour les véhicules hors route par une signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à ce que le sentier de motoneiges traverse la municipalité, et ce, de façon sécuritaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité de maintenir l'autorisation relative aux traverses des chemins municipaux, incluant la traversée du pont sur la route 147 pour l'accès au chemin Nadeau par les motoneiges. Les sentiers seront entretenus par le club de motoneige.

De plus, il est demandé au représentant désigné du club de motoneiges de communiquer avec l'inspecteur municipal afin de préciser les endroits des traverses afin que la signalisation soit installée aux bons endroits et assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

8.2 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)

2025-11-12/7

CONSIDÉRANT QUE la charte de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook prévoit la nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil municipal de chaque municipalité membre ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Maryse Barrette et résolu à l'unanimité :

PROCÈS-VERBAUX

QUE la conseillère Annie Martel soit nommée déléguée et que la conseillère Marilène Beauchesne soit nommée substitut pour la municipalité de Dixville à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

- 8.3** NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

2025-11-12/8

CONSIDÉRANT QUE la charte de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook prévoit la nomination d'un délégué membre du conseil municipal de chaque municipalité membre ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité :

QUE la conseillère Maryse Barrette soit nommée déléguée et que le conseiller Pierre Quirion soit nommé substitut pour la municipalité de Dixville à la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook.

- 8.4** NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU MAIRE REMPLACANT À LA MRC DE COATICOOK

Reporté

- 8.5** CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AU COMPTE BANCAIRE DESJARDINS

Reporté

- 8.6** NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

2025-11-12/9

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

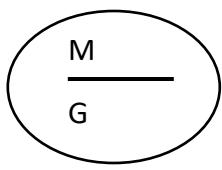
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Dixville désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, ce sont les municipalités qui sont les autorités responsables de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville a déjà un *Plan de sécurité civile*, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QU'UN comité municipal de la sécurité civile doit être nommé pour soutenir la démarche d'implantation et de maintien du plan prévu au plan pour les prochaines années, et ce, par suite des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat d'implantation et de maintien en sécurité civile au Comité municipal de la sécurité civile de la municipalité de Dixville;

DE nommer les membres du comité comme suit : Anthony Laroche, maire, Julien Cloutier, Marilène Beauchesne, Peter Buzzell, Pierre Quirion, Annie Martel, Maryse Barrette, conseillers (ères), Sylvain Benoit, directeur général, Thomas Lepitre, inspecteur municipal, Marie-Soleil Beaulieu, greffière-trésorière adjointe et Kristine Côté, adjointe administrative ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

8.7 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2025-11-12/10

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pour mandat d'assister le conseil municipal dans l'analyse des dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilène Beauchesne et résolu à l'unanimité :

DE nommer à titre de membre du CCU les élus suivants : Anthony Laroche à titre de Président, ainsi que Peter Buzzell et Julien Cloutier.

DE nommer à titre de membre du CCU les citoyens suivants : Monique Bulteau Lebire, Éric Perreault, Karine Meunier et Françoise Bouchard.

8.8 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

2025-11-12/11

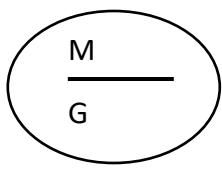
CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un comité de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité doivent être des élus du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du comité de démolition comme le permet la loi ;



PROCÈS-VERBAUX



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marilène Beauchesne et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité constitue le comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°.250-23*. Ce comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère.

DE nommer le Maire Anthony Laroche à titre de Président, ainsi que les conseillers Peter Buzzell et Julien Cloutier à titre de membres du comité de démolition.

8.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ RESPONSABLE DU DOSSIER FAMILLES ET AÎNÉS

2025-11-12/12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre du renouvellement de la politique familiale et des aînés ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nommer un représentant du conseil municipal pour siéger au comité responsable de ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité ;

DE nommer le conseiller Pierre Quirion à titre de représentant au sein du comité responsable du dossier familles et aînés de la municipalité de Dixville.

8.10 RÉSOLUTION D'APPUI – PROJET AVICOLE

2025-11-12/13

ATTENDU QUE Monsieur Francis Cloutier est mandaté par le propriétaire du lot n° 6 589 726 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de Dixville ;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite y réaliser un projet agricole à vocation avicole (élevage de volailles) ;

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone A-1, zone où l'usage « élevage » est autorisé conformément au règlement de zonage en vigueur ;

ATTENDU QUE le projet respecte les dispositions du règlement de zonage, en matière d'usage;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le développement d'activités agricoles compatibles avec le milieu rural et conformes à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Maryse Barrette et résolu à la majorité :

M
—
G

PROCÈS-VERBAUX



D'appuyer le projet avicole de Monsieur Francis Cloutier sur le lot 6 589 726 ;

DE confirmer que ledit projet est conforme à la règlementation municipale, la zone A-1 permettant l'usage « élevage » ;

DE transmettre la présente résolution à toute autorité compétente, s'il y a lieu, notamment au MAPAQ ou à la CPTAQ, à titre de document d'appui.

Le conseiller Julien Cloutier déclare qu'il est en conflit d'intérêts, étant donné qu'il est le frère du demandeur. Il ne participe ni aux délibérations ni au vote.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 Aucun.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Roger Leblanc informe qu'il prend l'intérim de la direction générale de la Ressourcerie des Frontières. Il souligne également que la Ressourcerie est à la recherche de membre pour son C.A.

M. Charles Paradis, nouveau citoyen de Dixville, demande de quelle façon il peut s'informer sur sa nouvelle municipalité.

M. Roger Leblanc demande à connaître le processus pour devenir membre du CCU.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-11-12/14

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Quirion et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 25.

Greffier-trésorier

Maire

Je, Anthony Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.